

La profession d'infirmier(e)

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir et restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.



Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des établissements de santé, médico-sociaux, à domicile, de manière autonome ou en collaboration.

La diversité des modes d'exercice reste une des caractéristiques de l'emploi d'infirmier. Il peut travailler dans différents types de structures (hôpital, maison de retraite, maisons de santé, à domicile, en entreprise, en milieu scolaire ...), dans différentes spécialités (médecine, chirurgie, réanimation, pédiatrie, gériatrie, ...) et sous différents statuts (salarié ou libéral), dans le secteur public ou privé.

Dans les établissements hospitaliers, les actes infirmiers sont reconnus comme plus techniques.

L'intervention des infirmiers dans les établissements médico-sociaux, relève plus d'une fonction autonome. Dans le cadre du rôle propre infirmier, il est compétent pour poser un diagnostic infirmier, concevoir et gérer le dossier de soins infirmiers, prendre les initiatives et accomplir les soins qu'il juge nécessaires.

